

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	37 (1991)
Heft:	23
Rubrik:	Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en bref ...

■ **Recyclage** : Peter Huber, ancien chef de la police fédérale, n'a toujours pas de travail en vue au sein ou en dehors de l'administration fédérale. En attendant, la caisse fédérale risque fort de payer un plein salaire à M. Huber, jusqu'à expiration de son mandat, soit fin 1992, sans que celui-ci exerce une activité lucrative.

■ **Allocation de renchérissement** : le Conseil Fédéral a fixé fin décembre l'allocation de renchérissement à 6% pour 1991. Le supplément versé au personnel fédéral des grandes villes a également été adapté. Le supplément de 1000 frs.s. passe à 1159 frs.s., celui de 2000 à 2316 frs.s. Ce dernier supplément sera désormais versé à Genève et dans 14 communes du canton de Genève, ainsi qu'à Zürich-Ville.

■ **Les voeux du Président** : Flavio Cotti, le Président de la Confédération pour son 700ème anniversaire, a exprimer dans ses voeux de nouvel an son désir de rapprocher la population des autorités fédérales. Il espère contribuer par le dialogue au comblement du fossé creusé par les "turbulences politiques" qui ont secoué la Suisse.

■ **Assurance maladie** : assurance obligatoire, égalité des primes, uniformisation des sys-

tèmes de tarification : telles sont les principales innovations proposées par une commission d'experts en vue d'une réforme de l'assurance maladie. Le Conseil Fédéral devrait adresser un message au Parlement à l'automne prochain.

■ **Victimes** : la Commission des pétitions du Conseil National a approuvé le projet de loi sur l'aide aux victimes d'infractions graves, qui prévoit notamment la création de centres de consultation. La protection devrait être élargie aux victimes de délits sexuels.

■ **Maraîchers** : la Confédération versera 8,6 millions de frs.s. aux 268 maraîchers qui ont subi des pertes à la suite des retombées radioactives de Tchernobyl en 1986. Un accord à ce sujet est intervenu entre l'Administration fédérale des finances et l'Union maraîchère suisse.

■ **Hôtels** : les hôtels suisses ont enregistré quelque 21 millions de nuitées de mai à octobre 1990, soit un demi-million (ou 2,5%) de plus qu'au cours du semestre d'été 1989. Selon l'Office Fédéral de la Statistique, ce résultat dépasse de 6% la moyenne des dix dernières saisons d'été.

■ **Croix-Rouge** : l'inauguration d'un buste en marbre du Général Dufour, un des fondateurs de la Croix Rouge suisse, a marqué le 17 décembre dernier le début des festivités du

125ème anniversaire de cette institution. Le buste se trouve près d'un bureau de poste du Palais Fédéral.

■ **Conférence sur la forêt** : les 31 pays européens participant à la conférence de Strasbourg sur la forêt ont proposé la création d'un réseau pan-européen de surveillance de l'état de santé des espaces boisés. Il faut savoir que sur le territoire seul de la Communauté Européenne, 10% des arbres sont malades et présentent une défoliation supérieure à 25%.

■ UN SUISSE DIRECTEUR DU CONSEIL DU LEBM

Le Suisse Bernhard Hirth, directeur de l'Institut de recherches expérimentales sur le cancer à Epalinges, a été élu président du Conseil du Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire (LEBM). La Suisse est membre fondateur du LEBM, construit en 1978 à Heidelberg. Il gère deux stations extérieures, l'une auprès du synchrotron à électrons allemand (DESY) à Hambourg, l'autre à l'Institut Laue-Langevin à Grenoble. Il occupe plus de 600 personnes. Ce laboratoire encourage la coopération entre Etats européens dans la recherche fondamentale, la mise au point d'une instrumentation moderne et le développement de l'enseignement supérieur en biologie moléculaire.

■ 700EME



Si l'idée du 700ème est bien présente dans tous les esprits, le degré d'enthousiasme diffère beaucoup d'une région à l'autre. C'est en tout cas le constat fait par Marco Solari. Dans une interview donnée à l'ATS (Agence Télégraphique Suisse), il compare la Suisse allemande à "un moteur froid" qui a mis longtemps à démarer. Les régions latines, en revanche, ont fait preuve dès le départ de plus d'enthousiasme pour la fête. Pour Marco Solari, la Suisse romande, par exemple, a saisi rapidement que 1991 n'est pas une "fête du patriotisme bâtarde", mais une chance de réfléchir à l'avenir de notre pays. Pour le délégué au 700ème en effet, l'anniversaire doit être l'occasion de discuter sérieusement des questions de la cohabitation économique et politique à l'intérieur du pays et du rôle de la Suisse dans le monde. C'est pourquoi il refuse la notion de "jubilé" : 1991 ne doit pas être une simple fête, mais un "état d'esprit", en fait la volonté d'affronter les problèmes du pays. Marco Solari admet cependant que les éléments patriotiques traditionnels des "Fêtes de la Confédération" sont susceptibles d'attirer le plus de monde. En fonction jusqu'au 31 décembre 1991, les mandats du bureau "Solari" se sont modifiés.

fiés depuis que 1991 a commencé. Motiver et "expliquer" la fête ont été longtemps ses tâches principales, alors que le travail de mise au point était laissé aux quelques 50 chefs de projet. Durant cette année, M. Solari et ses 16 collaborateurs devront également se consacrer à un travail d'organisation minutieux. Leur contrat de travail arrive à échéance le 31 décembre 1991. Seul le responsable des finances aura trois mois de plus pour boucler les comptes du 700ème.

■ Les coûts du 700ème

Les festivités coûteront au total plus de 200 millions de frs.s. Cette première estimation émane de M. Thomas Jenny, chef de l'information du Délégué au 700ème. La part de la Confédération sera de l'ordre de 65 millions environ, venant de la vente des monnaies frappées spécialement pour le 700ème. 10 millions sont d'autre part alloués aux manifestations à l'étranger. Au total, les cantons dépenseront quelques 90 millions de frs.s. pour les activités du 700ème. Sur ce montant, 12 millions vont à la "Voie Suisse", leur projet commun. M. Jenny estime à 5 à 10 millions les dépenses des communes. Enfin, les nombreux promoteurs privés devraient consacrer pas loin de 20 millions à la commémoration.

■ ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DE L'ETAT

■ Le PS et PES rejettent l'ordonnance jugée illégale

Le Parti Socialiste Suisse (PS) et le Parti Ecologiste Suisse (PES) demandent que soit rejetée l'ordonnance sur la protection de l'Etat pour cause d'illégalité. Pour le PS, l'ordonnance ne repose sur aucune base légale et l'initiative même du gouvernement dans ce domaine n'est pas conforme à la Constitution. Selon le PES, l'article de loi auquel se réfère le projet d'ordonnance, réglemente exclusivement le travail de la police judiciaire. En déduire des tâches de police politique contredirait le texte légal. La lutte contre le crime organisé, le trafic de drogue et l'espionnage doivent rester le domaine de la police judiciaire et non relever d'une police politique que le peuple a clairement refusée à plusieurs reprises. Au cas où une police politique serait maintenue, le PES juge primordial de lui donner une base constitutionnelle et légale irréprochable. Le système démocratique suisse prévoit que le peuple puisse s'exprimer au sujet de décisions aussi fondamentales, rappelle en outre le PES : il serait inacceptable qu'un tel domaine soit réglementé par voie d'ordonnance. Même son de cloche au PS, qui demande lui aussi un projet

de loi pour que le peuple soit consulté. Le PS se réjouit en outre de la prise de position du Parti Démocrate-Chrétien (PDC) sur l'ordonnance : pour la première fois, un parti gouvernemental admet que la police politique n'a pas de fondement légal. Par contre, l'arrêté fédéral urgent proposé par le PDC prend en considération les droits du parlement, mais pas ceux du peuple. ■

Société Helvétique de Bienfaisance

La Société Helvétique de Bienfaisance a regagné ses locaux
21, avenue Jean Jaurès
92130 Issy-les-Moulineaux
Téléphone 47.36.01.65